



Règlement particulier du Tournoi jeunes 2024 du BAP

Circuit départemental jeunes de Paris

Minibad / Poussin / Benjamin / Minime / Cadet

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 - Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (*en cours d'obtention*) et sous le nom de « Tournoi jeunes 2024 du BAP ». Il se déroule le **samedi 4 et le dimanche 5 mai 2024** au gymnase Alice Milliat, 11ter rue d'Alésia 75014 Paris.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, du circuit départemental jeunes du comité départemental de Paris et ce règlement particulier.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est François PONT-RIBEAU. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Les matchs se jouent en deux sets gagnants de 21 points.

Article 2 - Séries et tableaux

- 2.1 Le Tournoi jeunes 2024 du BAP est un tournoi départemental qui s'adresse aux joueuses et joueurs des catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet licenciés dans un club affilié au Comité départemental de badminton de Paris.
- 2.2 La compétition se déroule sur 5 terrains sur 2 jours :
 - le samedi 4 mai 2024 de 08h00 à 21h00.
 - le dimanche 5 mai 2024 de 08h00 à 18h00.La catégorie cadet ne sera pas convoquée avant 13h00 le samedi.
- 2.3 En simple homme et en simple dame, les catégories proposées sont minibad, poussin, benjamin, minime et cadet. En double mixte, les catégories proposées sont minime et cadet. Le comité d'organisation pourra créer des divisions, selon le nombre d'inscrits dans chaque catégorie. Le nombre d'inscrits par catégorie ne pourra pas dépasser 36 joueurs.
 - Moins de 4 inscrits = catégorie annulée,
 - Entre 4 et 8 inscrits = 1 seule série (Excellence),
 - Entre 9 et 24 inscrits = 2 séries (Excellence et Honneur),
 - Plus de 24 inscrits = 3 séries (Excellence, Honneur et Initiation).Au-delà de 36 inscrits dans une catégorie, des listes d'attentes seront constituées. Le nombre de joueurs (hors listes d'attente) ne doit pas dépasser 150 et le nombre de matchs joués 250.
- 2.4 La compétition se déroule prioritairement sous forme de poules suivies par un tableau en élimination directe. En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être mis en place des poules de 3 à 6 joueurs.
- 2.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une catégorie d'âge si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de la compétition.

Article 3 - Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **15 avril 2024**.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **19 avril 2024**. Le CPPH du 18 avril 2024 sera pris en compte pour la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions sont à réaliser en ligne sur <https://badnet.fr>
Les inscriptions doivent être réalisées exclusivement par les responsables de club.
Les inscriptions individuelles, mail ou autres que par badnet seront considérées comme nulles.
Toute annulation ou modification d'inscription sera à communiquer par mail à l'adresse suivante : badapaname.competition@gmail.com
- 3.4 Les inscriptions se font en mode standard. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires, tout en respectant l'article 2.3.
- 3.5 Les droits d'engagement par joueur sont de **10 € pour un tableau, 13 € pour 2 tableaux**. Le paiement est exigé au moment de l'inscription sur badnet. Un club qui n'aurait pas réglé les inscriptions de ses jeunes ne sera pas pris en priorité mais placé en liste d'attente.
- 3.6 Le CDJ n'impose aucune limite de classement.
Les « non-compétiteurs (NC) » sont autorisés à jouer.
Le surclassement est autorisé dans la catégorie d'âge supérieure (y compris pour les minibads). Le club qui surclasse un joueur doit s'assurer que ce dernier a le niveau pour jouer au niveau supérieur.
Les joueurs ne peuvent être inscrits que dans une seule et même catégorie d'âge, toutes disciplines confondues.

3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur badnet sont supportées par le club en cause.

Article 4 - Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au Tournoi jeunes 2024 du BAP doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et de la LIFB (forfait@lifb.org).

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur deux tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de ses inscriptions et n'a pas fait de démarche pour se retirer sur au moins l'un d'eux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.

Cas n°1 : si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.

Cas n°2 : si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Article 5 - Déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par mail aux responsables jeunes. Les clubs doivent s'assurer que les adresses électroniques des responsables jeunes sont les bonnes. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs à part égale. Ils doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont le volant plumes RSL 1 et le volant plastique Babolat Tournament. Les volants en plumes sont obligatoires sauf pour les matchs entre deux joueurs NC et P où les volants plastiques sont autorisés. Ces volants seront en vente sur place. Les volants seront fournis pour les finales.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. Pour les catégories minibad, poussin et benjamin, il sera possible de nommer un compteur de points.

5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de prise de contact entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Les règles concernant les lets et les fautes liées aux conditions particulières du gymnase seront affichées dans le gymnase pendant la compétition.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le conseil entre les échanges est autorisé pour toutes les catégories.

5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5.14 Droit à l'image : Toute participant est susceptible d'être photographié durant le tournoi pour une publication notamment sur le site internet du club et la page Facebook du club. Sans avis contraire écrit et signé du joueur ou de son responsable légal, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

5.15 La participation au Tournoi jeunes 2024 du BAP requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.